

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 janvier 2025

Sous la présidence de Mme Françoise DOLOZILEK, Maire

Présents : Mmes Morgane FORTIN, Marie-Thérèse REUILLÉ et Hélène VAN DER HEIJDEN et MM Philippe THIBAUT, Gilles VAN BRUSSEL BELOT et Patrice WAHLEN.

Absents excusés : MM Julien MERSCHILTZ (pouvoir à Mme Françoise DOLOZILEK) et M. Anthony PREAUD (pouvoir à M. Gilles VAN BRUSSEL BELOT).

M. Gilles VAN BRUSSEL BELOT a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

### **Séance ouverte à 19 h.**

Le dernier compte rendu est lu et approuvé.

### **Objet : Désignation des membres auprès du Syndicat Départemental de Distribution de l'Eau de l'Aube, délibération n° 2025/JANV/001 :**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

M. Philippe THIBAUT est nommé délégué titulaire et Mme Françoise DOLOZILEK déléguée suppléante pour siéger au Conseil de la Politique de l'Eau (CO.P.E.) de Vermenton du Syndicat Départemental de Distribution de l'Eau Potable de l'Aube.

### **Objet : Convention relative à l'avance des frais médicaux Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, délibération n° 2025/JANV/002 :**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Décident d'autoriser Mme le Maire à signer la convention de prise en charge des honoraires et frais médicaux et d'en accepter les conditions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une période de trois ans, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

### **Objet : Motion de soutien à la liaison ferroviaire Avallon/Paris, délibération n° 2025/JANV/003 :**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Par cette motion, les élus de la Commune de Saint-Cyr-les-Colons, apportent leur plein soutien à la pétition du collectif d'usagers de la ligne TER Avallon/Clamecy-Paris.

**Objet : Energies renouvelables, délibération n° 2025/JANV/004 :**

Projet photovoltaïque :

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Acceptent le principe d'installation d'un projet photovoltaïque sur le terrain de l'ancienne décharge située sur l'ancienne route de Vermenton (parcelle cadastrée section YM n° 11) par six voix pour, deux abstentions et une voix contre.

Chargent Mme le Maire de recontacter Mme Irène EULRIET afin de revoir le prix du loyer annuel proposé.

**Objet : Machine à pain, délibération n° 2025/JANV/005 :**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Autorisent Mme le Maire à signer le contrat de location de la machine à pain pour une durée de 16 trimestres et un loyer mensuel de 413,09 € T.T.C. ainsi que toutes pièces utiles au dossier.

**Objet : Cimetière (règlement et concession), délibération n°2025/JANV/006 :**

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Modifient certains articles du règlement du cimetière

Approuvent le règlement modifié.

Annexent le règlement à la présente délibération.

**Objet : Bail de chasse forêt du hameau de la Croix-Pilate, délibération n° 2025/JANV/007 :**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Fixent le tarif de location de la chasse dans les bois du hameau de la Croix-Pilate à 10 € l'hectare pour la saison de chasse 2025/2026 au lieu de 20 € l'hectare comme convenu initialement et à 12 € l'hectare pour la saison 2026/2027.

Autorisent Mme le Maire à signer le bail pour une durée de deux ans ainsi que toutes pièces utiles au dossier.